

**DECISION PORTANT FERMETURE DE L'HOPITAL DE JOUR LES ETANÇONS
DE MONTCEAU-LES-MINES**

Le Directeur,

Vu le code de la Santé publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'avis rendu par le Directoire en sa séance du 09 mars 2026 ;

Vu les avis rendus par le CSE, séances des 16 et du 25 juin 2026 ;

Vu l'avis rendu par le Conseil de Surveillance en sa séance du 26 juin 2026 ;

Considérant la présentation de Madame le Docteur Arnoud, Cheffe du pôle de Psychiatrie Infanto Juvenile Départemental relative à l'effectif médical et aux remaniements proposés ;

Après concertation, le Directoire :

ARTICLE 1 :

Emet un avis favorable à la fermeture de l'Hôpital de Jour les Etançons, à Montceau-les-Mines.

ARTICLE 2 :

La présente décision prend effet au 26 juillet 2026.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera affichée dans le hall du bâtiment de l'administration et sera intégrée sur le site Internet de l'Etablissement.

Elle peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut être déposé dans le même délai devant le Tribunal Administratif de Dijon ou dans les 2 mois suivants la réponse implicite ou explicite apportée au recours gracieux régulier. Ladite juridiction peut être saisie d'un recours déposé via l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Sevrey, le 24 juillet 2026

Le Directeur par intérim,
Florent PEEREN



Diffusion :
Registre des décisions
Affichage